

Objet: TR : Réponse à la lettre 7 juin 2006

-----Message d'origine-----

De : Line Ross [mailto:mrcmatane.lineross@globetrotter.net]

Envoyé : 26 juillet 2006 14:15

À : St-Onge, Mathieu (BAPE)

Objet : Réponse à la lettre 7 juin 2006

233

DQ5.1

Projet de développement d'un parc éolien dans la
MRC de Matane par le Groupe Axor inc.

Saint-Ulric

6211-09-009

Monsieur St-Onge,

Dans la lettre du 7 juin 2006, la Commission souhaitait obtenir copie de l'avis de motion concernant la modification du Règlement de contrôle intérimaire, copies ont été remises directement lors de la deuxième audition sur le territoire.

En ce qui concerne la question concernant la compréhension de la Commission des articles 68 et 113 de la LAU, il s'agit de question de nature juridique. Je réitère donc la réponse que j'avais donné verbalement à madame Renée Poliquin et je vous invite à vous adresser plutôt à vos conseillers juridiques afin de leur faire confirmer l'interprétation des articles de loi.

N'hésitez pas à nous joindre si d'autres informations étaient requises.

Line Ross

Directrice générale

MRC de Matane

Téléphone: (418) 562-6734 p210

Télécopieur: (418) 562-7265

Courriel: mrcmatane.lineross@globetrotter.net